



Fiche d'inscription

Saison 2020 – 2021

- | | | |
|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> Enfant (-18 ans) | <input type="checkbox"/> Renouvellement | <input type="checkbox"/> Cours débutant / Novice |
| <input type="checkbox"/> Adulte seul | <input type="checkbox"/> Nouvelle adhésion | <input type="checkbox"/> Cours Intermédiaire / Avancé |
| <input type="checkbox"/> Couple (même foyer) | | |

IDENTITE

Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Date de naissance :	Date de naissance :
Téléphone :	Téléphone :
E-mail :	E-mail :
Adresse :	
Code postal :	Ville :

RESPONSABILITES

Personne civilement responsable pour les mineurs ou majeur sous tutelle

Nom :	Prénom :
Téléphone :	E-mail :
Adresse :	
Code postal :	Ville :

Personne à contacter en cas d'urgence

Nom :	Prénom :
Téléphone :	E-mail :

DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e) :
accepte et autorise, sans contreparties financières, l'association Rock Ô Barp à utiliser, stocker et reproduire les images, quelque soit le support utilisé, me représentant dans le cadre des évènements (cours, démonstrations, soirées, etc.) organisés par l'association et renonce, par conséquent, à demander tout dédommagement ou indemnité du fait de cette utilisation.

Je suis informé(e) que ces photographies sont destinées à l'ensemble des publications de l'association.

Signature obligatoire :

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e)

père, mère, représentant légal

- Autorise à participer aux activités de l'association Rock Ô Barp.
- Autorise les professeurs à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'accident.

Date : / /

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :

(Des parents ou du responsable légal pour les mineurs)

COTISATION

La cotisation comprend l'inscription au club et l'affiliation à la Fédération de Danse (FDD), l'assurance et la SACEM. Les tarifs pour la saison 2020 - 2021 sont :

	FDD	Période 1	Période 2	Période 3	Total Année
		Septembre Décembre	Janvier Mars	Avril Juin	
<input type="checkbox"/> Enfant	19€	40€	30€	30€	100+19= 119€
<input type="checkbox"/> Adulte	19€	60€	50€	50€	160+19 =179€
<input type="checkbox"/> Couple même foyer	38€	100€	80€	80€	260+38=298€

Le paiement doit se faire par chèque à l'ordre de **Rock Ô Barp**.

Le règlement de la FDD doit se faire lors de la première cotisation par chèque à l'ordre de **Rock Ô Barp**.

- Règlement FDD : chèque encaissé en octobre
- Période 1 : chèque encaissé en octobre
- Période 2 : chèque encaissé en janvier
- Période 3 : chèque encaissé en avril
- Attestation de paiement pour votre **Comité d'Entreprise**

PIECES A FOURNIR

- Fiche d'inscription complétée
- Paiement
- Protocole sanitaire signé
- Autorisation parentale complétée pour les mineurs

Certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la danse :

- Nouvel adhérent : Certificat médical **valide de -1 an** OBLIGATOIRE.
Date du certificat :
- Ancien adhérent : Certificat médical **valide de -3 ans** OBLIGATOIRE et Attestation Questionnaire de santé :
Date du certificat :

Je reconnais avoir pris connaissance et accepter le règlement intérieur. J'accepte également l'utilisation de mes données personnelles.

Date : / /

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :

(Des parents ou du responsable légal pour les mineurs)



PROTOCOLE SANITAIRE

La rentrée 2020-2021 se fera en tenant compte des obligations sanitaires imposées par le gouvernement, les conditions sont les suivantes :

ARRIVEE & DEPART

- Port du masque OBLIGATOIRE à partir de 11ans dès l'entrée dans la salle. Vous ne pourrez l'enlever qu'une fois que vous serez prêts à danser avec votre partenaire.
- Désinfection des mains en entrant et sortant de la salle avec du gel hydroalcoolique répondant à la norme EN14476 mis à disposition.
- Respecter le sens de circulation mis en place en fonction de la salle mise à disposition par la mairie.
- Remplir la feuille de présence à chaque début de cours (prévoir votre stylo) pour permettre le traçage recommandé.
- Distanciation, on ne s'embrasse pas, on ne se serre pas les mains ! Respecter une distance d'au moins 1m avec les autres personnes lors des temps d'attente.

DANSER : RESPECT DES DISTANCIATIONS ET DE CHANGEMENT DE PARTENAIRES LORS DU COURS

- Choisir sa/son partenaire, elle/il le restera de préférence pendant tout le cours.
 - *Privilégier les couples dans la vie personnelle.*
 - *Ni l'association, ni les professeurs ne peuvent être tenus pour responsables d'un défaut de parité hommes-femmes.*
 - *La priorité sera donnée pour les personnes avec un dossier d'inscription COMPLET.*
- Se placer dans la salle de danse et respecter une distance de 2m minimum entre chaque couple.
- Sac et bouteille d'eau personnels sont placés à proximité du danseur pour éviter les déplacements inutiles.
- Le port du masque n'est pas obligatoire pendant la pratique de la danse, mais recommandé.
- Se nettoyer régulièrement les mains avec le gel hydroalcoolique mis à disposition.

GESTION CLUSTER COVID 19

- Je ne dois pas me rendre au cours de danse si je présente des symptômes reliés au Covid-19 :
 - Douleur dans la poitrine.
 - Essoufflement anormal.
 - Palpitations.
 - Variation anormale de la fréquence cardiaque au repos ou à l'effort.
 - Perte brutale du goût et/ou de l'odorat.
 - Fatigue anormale.
 - Température supérieure ou égale à 38°C au repos à distance de l'activité.
 - Reprise ou apparition d'une toux sèche.
- Je ne dois pas me rendre au cours de danse si j'ai été en contact avec quelqu'un qui a été testé positif au Covid-19 durant la période d'incubation.
- Je m'engage à tenir informer le bureau de Rock Ô Barp si je suis détecté au Covid-19. Le bureau s'engage à informer toutes les personnes qui ont assistées au même cours.
- Si j'ai été testé positif au Covid-19, un certificat médical mentionnant la non-contre-indication à la pratique de la danse devra être OBLIGATOIREMENT fourni.



APPROBATION DU PROTOCOLE SANITAIRE

Je soussigné(e) Madame, Monsieur,

- Déclare décharger de toute responsabilité l'association Rock ô Barp dans le cadre d'une contamination au COVID-19 et ses conséquences pendant un cours.
- S'engage à respecter le présent protocole ainsi que les éventuelles modifications.

Le protocole sanitaire de l'association sera remis au moment de l'inscription et mis à disposition dans les salles de cours. Il est également valable pour toutes personnes assistant aux cours.

Rock Ô Barp se réserve le droit d'interdire l'accès toutes personnes :

- Présentant des signes de Covid-19.
- Ne respectant le présent protocole, ainsi que ces éventuelles modifications.

Je reconnais avoir pris connaissance et accepter ce protocole sanitaire. J'accepte également les éventuelles modifications.

Date :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :

(Des parents ou du responsable légal pour les mineurs)



REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 - REGLEMENT INTERIEUR

Rock Ô Barp est une association loi 1901 qui propose des cours de Rock. C'est une association qui se veut être un lieu de rencontre où il fait bon vivre. La vie en groupe passe par l'acceptation de certaines règles comme la politesse, la courtoisie, le respect de l'autre et la bienveillance. Le présent règlement a pour but de simplifier la vie de l'association.

Procéder à une inscription vaut acceptation du règlement intérieur. Toute personne ne respectant pas le règlement est susceptible d'être renvoyée. Ce présent règlement a été validé par le bureau Rock Ô Barp et est révisable tous les ans.

Article 2 – COURS – INSCRIPTION - COTISATION

Les cours sont dispensés de septembre à juin par des professeurs.

Le premier cours d'essai est gratuit. A partir du second cours, l'inscription est obligatoire et le dossier d'inscription complet doit être remis aux membres du bureau. La totalité du règlement doit être versée à l'inscription sous forme d'un ou plusieurs chèques dont les dates d'encaissement sont déterminées avec vous. Aucun remboursement ne sera effectué sous quelque forme que ce soit. Les chèques sont à libellés à l'ordre de « Rock Ô Barp ».

Cette cotisation ne représente en aucun cas un nombre précis de cours dans l'année. Ce nombre peut varier en fonction de la disponibilité de la salle et éventuelles absences des professeurs.

Article 3 – REGLES DE VIE

Tout membre de l'association doit s'engager à :

- Respecter les professeurs, les autres membres de l'association et les locaux.
- Préserver le sol de la salle (pas de talons fins, ni de chaussures laissant des traces sur le sol).
- Ne pas fumer dans les locaux et se débarrasser des mégots en respectant la propreté des abords et à la sécurité des occupants du bâtiment.
- Stationner sur le parking situé devant l'école.
- Ne pas être bruyant à l'extérieur de la salle pour respecter la tranquillité du voisinage.

Les enfants accompagnants leurs parents sont tolérés : ils restent sous la responsabilité de leurs parents et ne doivent en aucun cas perturber le cours. L'association ne saurait être tenue responsable si un accident leur survenait.

Pour la bonne évolution de l'ensemble, un minimum de discipline est demandé sans toutefois tomber dans une ambiance trop stricte :

- Être le plus ponctuel et le plus assidu possible afin de ne pas perturber la progression des cours.
- Garder un esprit de groupe et d'entraide entre tous les adhérents quelques soit le niveau de chacun.
- Respecter le niveau qui lui correspond défini en accord avec les professeurs.

▪ Il est recommandé de changer de partenaire durant les cours pour un meilleur apprentissage. Ni l'association, ni les professeurs ne peuvent être tenus pour responsables d'un défaut de parité hommes-femmes.

L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets personnels.

Article 4 – COMMUNICATION

La communication se fera essentiellement numérique (mail, site web, réseaux sociaux).

L'association Rock Ô Barp est visible :

- Sur son site internet :
<https://rockobarp.jimdo.com>
- Sur la page Facebook public :
<https://www.facebook.com/rockobarp>
- Sur le groupe Facebook fermé (accessible uniquement aux adhérents de l'association) :
<https://www.facebook.com/groups/rockobarp>

Article 5 – DROIT A L'IMAGE

L'association peut être amenée à prendre des photos ou à filmer (cours, démonstration, soirées dansantes etc...). Tout adhérent accepte implicitement cette clause.

L'adhérent s'engage à réserver à usage strictement interne à l'association Rock Ô Barp toute vidéo prise durant les cours via le groupe Facebook fermé.

Article 6 –URGENCE MEDICALE

En cas d'urgence médicale, les professeurs ou les membres du bureau sont habilités à prendre les dispositions nécessaires (appel des urgences et transfert dans l'hôpital le plus proche).

Article 7 – ACTIVITES PONCTUELLES

Des activités peuvent être proposées. Des membres non adhérents peuvent être acceptés dans la mesure des places disponibles et moyennant une contrepartie financière. L'adhérent devra être à jour de sa cotisation.

Article 8 – MANQUEMENT AU PRESENT REGLEMENT

En adhérant à l'association, vous vous ferez certes plaisir, mais vous en deviendrez aussi les acteurs indispensables à sa bonne réputation et à son rayonnement. Tout manquement au présent règlement pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.

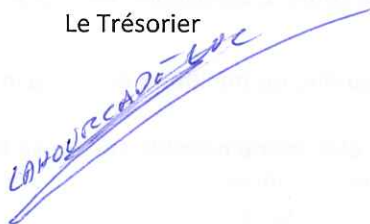
L'adhésion vaut acceptation du présent règlement.

Signatures :

Le Président



Le Trésorier



La Secrétaire



STRUCTURE ADHÉRENTE À LA FFDANSE POUR SAISON 2020/2021 :

Nom :

Prénom :

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

RÉPONDEZ AUX QUESTIONS SUIVANTES PAR OUI OU PAR NON.

DURANT LES DOUZE DERNIERS MOIS :

OUI NON

1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Avez-vous arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A CE JOUR :		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié .

• **Notifications :**

Si vous avez répondu « NON » à toutes les questions : Pas de certificat médical à fournir. Cependant, il faudra présenter une déclaration sur l'honneur à votre structure mentionnant que vous n'avez aucune contre-indication à la pratique de la danse.

Les nouvelles Directives Européennes interdisent aux structures de danse de conserver cet auto-questionnaire (données médicales confidentielles).

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 :

Article 9 - Traitement portant sur des catégories particulières de données à caractère personnel

Le traitement des données à caractère personnel qui révèle l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ou l'appartenance syndicale, ainsi que le traitement des données génétiques, des données biométriques aux fins d'identifier une personne physique de manière unique, des données concernant la santé ou des données concernant la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle d'une personne physique sont interdits.

Si vous avez répondu « OUI » à une ou plusieurs questions : Certificat médical à fournir à la structure. Consultez votre médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné. Attention : en cas de doute sur les réponses à indiquer dans le tableau, l'intéressé est seul responsable de la (ou des) réponse(s) à donner ; en aucun cas le club ne peut décider ou conseiller sur une (ou des) questions et réponse(s) à fournir.

Fait le : à :



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

La Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 et des textes d'application n'exige plus un certificat médical chaque année.

Un certificat médical n'est plus obligatoire si :

- votre certificat médical date de moins de 3 ans

ET

- Vous avez répondu par la négative à toutes les rubriques figurant sur l'auto-questionnaire de santé de la Fédération Française de Danse.

PARTIE A COMPLETER PAR L'ADHERENT

Je, soussigné, Mr/Mme _____

Atteste avoir renseigné l'auto-questionnaire de santé de la Fédération Française de Danse et avoir répondu à la négative à toutes les rubriques.

Date et signature